

CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 juillet 2019



L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : MM. GUERINEAU, TERRASSON, DESSARD. Mme VERNAT. Adjoints.
MM.PLOTON. DECHENE, LABARRE, LEMAISTRE.

Absents : M BERTRAND.

Date de convocation : 26 juin 2019

Date d'affichage : 26 juin 2019

Mme Virginie VERNAT a été désignée comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 4 juillet 2019

1. Travaux de restauration de l'Église :
 - a) Validation de l'avant-projet tranche 1 : travaux de première urgence.
 - b) Acceptation de la tranche optionnelle.
2. ALSH été 2019 : péricentre de Draché.
 - a) Organisation du service (été 2019).
 - b) Validation des tarifs.
3. Subvention comité des fêtes.
4. Projet parc éolien : autorisation d'utiliser les chemins ruraux.
5. Gîte de France : tarifs du gîte.

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 2 mai 2019 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



Arrivée de Monsieur Dechêne à 20h45

N° 2019-07-01 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET TRANCHE 1 : TRAVAUX DE PREMIERE URGENCE

Vu l'étude diagnostic de l'Eglise de Sepmes,
Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à l'état dégradé des maçonneries extérieures de l'Eglise, ATELIER 27 a été missionné en 2017 pour la réalisation d'une étude diagnostic. Notamment, le pignon Est présentait un danger immédiat, la chute de la croix de gable avait déjà provoqué des dégâts sur une maison avoisinante. Pendant l'étude diagnostic, une inspection des couvertures fut effectuée à la nacelle, permettant de constater le mauvais état des maçonneries des murs pignon du chœur et de sa couverture. Les rondelis des Pignons Est et Ouest du chœur ont ensuite été mis sous filets pour éviter d'autres chutes de pierres sur le domaine public.

L'étude révélait également des désordres structurels importants, notamment au niveau du clocher, du pignon Est et de l'abside, et des investigations complémentaires furent réalisées par le BET structure BETESCA en juin 2018. L'étude structure confirmait que le clocher roman présente un devers entre 13 et 17 cm en direction Nord-Est. Les sondages effectués dans le parement fissuré de la base du clocher révélaient une insuffisance de la structure portante. Une consolidation d'urgence du clocher a donc été préconisée sous forme de mise sur cintre des arcades Nord.

Par décision du maire N° 2019-02-01, ATELIER 27 a été retenu pour réaliser la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de première urgence.

L'avant-projet prévoit des travaux répartis en quatre lots :

- LOT 1 – Maçonnerie – Pierre de taille- travaux annexes
 - o Montant estimé : 73 418 € HT
- LOT 2 – Charpente – couverture – travaux annexes
 - o Montant estimé : 27 962 € HT
- LOT 3 – Restauration de vitraux
 - o Montant estimé : 6 250 € HT
- LOT 4 – Investigations géotechniques
 - o Montant estimé : 7 000 € HT

Le permis de construire nécessaire pour la réalisation de ces travaux a été obtenu en avril dernier.

L'estimation financière de la première tranche s'élève au total à 137 452,84 € HT (ou 149 941,46 € HT avec une option pour la restauration de la sacristie) comprenant : 5 % pour imprévus ainsi que les honoraires (architectes et SPS)

*Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*

APPROUVE l'avant-projet de travaux pour l'église en validant les principes décrits ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la maîtrise d'œuvre, à engager la phase suivante et à signer tout document relatif à ce dossier

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

N° 2019-07-02 : **ALSH ETE 2019 : PERICENTRE DE DRACHE**

Vu le succès du péricentre depuis son ouverture les mercredis et petites vacances de l'année scolaire 2018-2019,

Vu les besoins des familles à l'ouverture du péricentre durant les grandes vacances,

Vu la volonté de répondre au mieux aux attentes des familles,

Vu la concertation entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et les élus du RPI Esves & Manse, de proposer l'ouverture du péricentre de DRACHÉ durant les grandes vacances, du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019 avec les horaires suivants : 7h00-8h30 / 17h30-18h30

Vu que la commune de DRACHÉ devra recruter un nouvel agent afin de pallier à cet accroissement temporaire d'activité,

Les élus du RPI proposent la tarification suivante :

- Forfait semaine : 10,00 € matin et /ou soir
- Occasionnel : ticket : 2,00 € la journée

Les charges et recettes de ce nouveau service sont mutualisées entre les 3 communes du RPI Esves & Manse,

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la tarification du péricentre comme suit :

- Forfait semaine : 10,00 € matin et /ou soir
- Occasionnel : ticket : 2,00 € la journée.

N° 2019-07-03 : **SUBVENTION COMITE DES FETES**

Mme le Maire expose à l'assemblée que le 5 mai dernier lors du concert de soutien pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de Sepmes, l'Harmonie Sauldre et Sologne est intervenue. Le comité des fêtes a pris en charge les frais de restauration du groupe pour un montant de 360 €. En contrepartie, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant équivalent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 360 € au comité des fêtes.

N° 2019-07-4 : **AUTORISATION D'UTILISER LES CHEMINS RURAUX.**

La société DAVID ENERGIE, ayant notamment pour activité le développement, la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens en vue de la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent étudie actuellement un projet de construction d'un parc éolien, composé de 5 éoliennes sur le territoire de la Commune de SEPMEs.

Pour la durée du chantier de construction, en cours d'exploitation et de maintenance, ainsi

que dans le cadre du démantèlement du parc éolien, il sera nécessaire d'emprunter des chemins communaux.

Une convention sera proposée au prochain conseil municipal, pour autoriser l'aménagement et l'utilisation de chemins et voies communales de Sepmes.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 1 abstention (M. DECHÊNE)

DESIGNE Monsieur GUERINEAU, premier adjoint pour représenter la commune dans les démarches engageant la municipalité dans le cadre de ce projet.

N° 2019-07-5 : TARIFS DU GÎTE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Madame le Maire indique que Gîte de France a établi un nouveau calendrier apportant quelques modifications à compter du 4 janvier 2020. La commission retenue par Gîte de France est inchangée et reste donc de 18%.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DIT que les autres tarifs restent inchangés :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention option tranquillité avec gîte de France jointe en annexe et l'avenant annuel en vigueur qui fixe la commission retenue par Gîte de France à 18%.

ACCEPTTE de modifier le règlement du gîte tel qui sera joint à la présente délibération.

Questions Diverses :

- **ACCUEIL DES TPS** (enfants de moins de 2 ans) : compte-tenu du nombre d'élèves scolarisés dans le RPI ESVES & MANSE à la rentrée 2019 et de la répartition pédagogique entre les 3 sites, il ne sera pas possible d'accueillir les TPS dans de bonnes conditions. Une communication sera faite auprès des familles.
- **14 JUILLET** : organisation d'un buffet vers 12H30 – accompagnement musical sur proposition de Laurence Rabotteau.
- **Fond Incitatif du Patrimoine** : la signature de la convention avec la Région Centre Val de Loire qui participera au financement des travaux de restauration de l'église, aura lieu vendredi 5 juillet à 17 H en mairie.
- **15 JUILLET** : Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine auprès des conseillers municipaux.
- **PERCUFOLIES** : mise à disposition du gîte à titre gracieux pour la nuit du 14 au 15 septembre – les conditions de mise à disposition du gîte seront formalisées par une convention.
- **Consultation « Transition énergétique »** : constitution de groupes citoyens. Le premier atelier aura lieu le 11 septembre.
- **Projet de création d'une association autour des jeux de société**. Monsieur Tommeray sollicite la mise à disposition d'une salle un samedi soir par mois pour organiser des séances de jeux – uniquement des adultes dans un premier temps.

- Information sur l'avenir des services des Finances Publiques : Une réorganisation des services des Finances Publiques est prévue en proposant d'adapter la présence en fonction des besoins des contribuables. Réduction progressive de la taxe d'habitation, 65 % des contribuables ont déclaré leurs impôts en ligne en 2019... les besoins évoluent. Restent 25 à 30 % des personnes à accompagner (permanences dans les MSAP ...). Quatre points de contact pour les services aux particuliers sont maintenus à Tours, Chinon, Loches et Amboise.
- LGV et suivi des engagements de l'Etat : Eric Dechêne a participé à la dernière réunion à la Préfecture où ont été évoquées les propositions pour pallier les problèmes acoustiques. Un plan d'aide de 22 millions d'euros est prévu sur la ligne LGV SEA sur la base de l'estimation des maisons impactées (financement 50 % Etat/50 % collectivités). Zones à retenir selon certains critères (+ 80Db – nombre de pics – proximité public vulnérable ...). Les mesures envisagées sont : rachat de maison ? réalisation de merlons ? traitement de façades ?
Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable présentera une carte de modélisation cet automne.
- A noter une réunion du Comité Réaction Citoyenne le 3 octobre à Jaunay, avec la participation de Corinne Lepage.
- GMC : le véhicule est entretenu, réparé et utilisé par les membres de l'Amicale des Pompiers de Sepmes. Une proposition de rétrocession à l'amicale des pompiers de Sepmes sera faite dans le courant de l'automne.
- Réunion de la commission Communication : LUNDI 22 JUILLET à 10 H (lettre municipale + proposition d'exposition pour les travaux de l'église).

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h46